

Mollusques bivalves: mesures minimales de contrôle des maladies

1994/0213(CNS) - 20/03/1995

La commission a approuvé la proposition de directive du Conseil introduisant des mesures communautaires minimales pour le contrôle des maladies affectant les mollusques bivalves. Le but de la proposition est d'établir un système de contrôle scientifique de ces maladies, qui sont synonymes de pertes considérables pour l'industrie. Toutefois, la commission n'a approuvé aucun des changements proposés par le rapporteur, M. VARELA SUANZES-CARPEGNA, y compris son amendement demandant la désignation de deux laboratoires de référence - au lieu d'un seul suivant la proposition originale - chargés de coordonner les tests effectués par les laboratoires nationaux.